



CÉLÉBRATION DU 50^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

26 novembre 2015

“ICERD - Cinquante ans de lutte contre la discrimination raciale:

Rétrospectives et prospectives”

Note d'information

“Personne ne naît haïssant une autre personne en raison de la couleur de sa peau, de ses antécédents, ou sa religion. Les gens doivent apprendre à haïr, et si elles peuvent apprendre à haïr, on peut leur apprendre à aimer, car l'amour vient plus naturellement au cœur humain que son opposé.” (Nelson Mandela)

1. Introduction

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (la «Convention») est le premier traité des droits de l'homme des Nations Unies qui a été adopté par l'Assemblée générale le 21 décembre 1965 par sa résolution 2106. Elaboré dans le contexte de la lutte internationale contre l'apartheid, le mouvement des droits civils aux États-Unis d'Amérique et la fin du colonialisme, la Convention traduit l'indignation morale de la communauté internationale contre le racisme dans une norme juridique contraignante, et a été le principal instrument international pour lutter contre la discrimination raciale dans le monde entier. Pour célébrer son 50^{ème} anniversaire, le Comité sur l'élimination de la discrimination raciale (le «Comité») tiendra une journée de célébration au cours de sa quatre-vingt-huitième session pour échanger avec les États parties et les autres parties prenantes sur les réalisations de la Convention à ce jour ainsi que les pistes pour aller de l'avant en faisant de l'objectif de la Convention une réalité: un monde libéré de toutes les formes de discrimination raciale.

Depuis sa première session en 1970, le Comité a surveillé la mise en œuvre effective de la Convention en examinant les rapports des États parties et en formulant des recommandations spécifiques à chaque pays dans ses observations finales; permettant l'accès aux recours juridiques pour les personnes relevant de sa procédure de traitement des plaintes et l'établissement d'une jurisprudence; contribuant au



développement du droit international des droits humains en clarifiant la portée et la nature des obligations des États parties en vertu de la Convention par l'adoption de recommandations générales sur des articles spécifiques de la Convention ainsi que sur les questions de fond; alertant la communauté internationale sur les situations nécessitant une attention urgente pour prévenir les conflits et des violations graves de la Convention par le biais de sa procédure d'Action Urgente et d'Alerte Rapide; et en maintenant le dialogue avec les États parties sur la mise en œuvre des observations finales à travers sa procédure de Suivi.

Au cours des 45 dernières années, le Comité a effectivement abordé des questions nouvelles et émergentes dans le cadre de la Convention et adopté des pratiques novatrices pour améliorer son efficacité. Cependant, la mise en œuvre effective de la Convention reste entravée par des retards dans la soumission des rapports des États parties, le nombre limité d'États parties ayant fait une déclaration en vertu de l'article 14 sur la procédure de plaintes individuelles, l'absence de la ratification universelle de la Convention, et la mise en œuvre limitée des observations finales du Comité sur le terrain. En outre, l'intolérance, la xénophobie, l'incitation à la haine raciale et la discrimination raciale continuent d'affliger les sociétés dans le monde entier.

2. Focus et objectifs

Le but de cette célébration est double: réunir les États parties à la Convention et d'autres intervenants afin de partager leur expérience sur la façon dont la Convention a contribué à faire une différence dans la lutte contre la discrimination raciale, et identifier les défis actuels ainsi que des solutions pour éradiquer le racisme et assurer la mise en œuvre effective de la Convention.

3. Date et lieu

La célébration aura lieu à l'Office des Nations Unies à Genève, Palais des Nations, Salle XX, le 26 Novembre 2015, 10h00-13h00 et 15h00-18h00.

4. Méthodologie

La discussion du matin portera sur les réalisations de la Convention et le travail du Comité, en soulignant les bonnes pratiques et les exemples positifs basés sur des résultats concrets. La discussion dans l'après-midi portera sur les défis de l'élimination du racisme, y compris les questions thématiques contemporaines ainsi que les obstacles à traduire pleinement les dispositions de la Convention dans la pratique au niveau national. Les séances du matin et de l'après-midi commenceront par des brèves remarques introductives par des conférenciers, et seront suivies d'une discussion interactive avec des commentaires par les États parties et les autres parties prenantes.



Le format de l'événement vise à permettre aux participants d'échanger leurs vues dans un dialogue franc et ouvert. Le Comité prie donc les participants d'éviter la lecture des déclarations formelles lors de l'événement. Les participants sont également encouragés à partager leurs points de vue et opinions lors de l'événement via les médias sociaux en utilisant le hashtag #fightracism.

5. Participation

Le Comité invite les Etats parties, les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées, les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions académiques et d'autres organisations compétentes et les individus à participer à cet événement pour partager leur expérience et exprimer leur vues. Les contributions écrites spécifiquement liées aux meilleures pratiques et aux réalisations de la Convention sont fortement encouragées et les bienvenues, et seront affichées sur le site Web du 50^{ème} anniversaire.

Afin de permettre au plus grand nombre d'intervenants à participer à la discussion, les interventions orales ne doivent pas dépasser trois minutes.

6. Résultat

La célébration permettra de faire un bilan collectif des réalisations de la Convention au cours des 50 dernières années, de réfléchir sur les leçons apprises, et d'identifier les moyens par lesquels les défis actuels peuvent être abordés. Par la diffusion sur Internet (webcasting) de l'événement et en encourageant les participants à utiliser les médias sociaux, l'événement permettra de sensibiliser un public plus large sur la Convention et le travail du Comité. En réunissant les diverses parties prenantes, l'événement permettra également de renforcer les efforts de collaboration pour mettre en œuvre efficacement la Convention.

7. Accréditation

Veillez remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web (<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CERD/50/Pages/Icerd50.aspx>) et l'envoyer au Secrétariat par email: cerd@ohchr.org ou par fax: (41 22) 917 90 08 avant le vendredi 13 novembre à 2015.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat du Comité à l'adresse: cerd@ohchr.org.